

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-231 du 19 octobre 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission de cosmétologie mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique**

NOR : SASM1030943S

Le directeur général de l'Agence  
française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5131-3, D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2010-27 du 11 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 susvisé, à titre complémentaire pour l'année 2010 :

M. FLAHAUT (Emmanuel) ;  
M. GAFFET (Éric).

#### Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 19 octobre 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT